



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
SAÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



DOSSIER DE PRESSE

Visite de l'entreprise Bois Factory 70

Lundi 11 janvier 2021

France Relance

1. Le Plan France Relance

Le gouvernement a lancé, le 3 septembre 2020, un plan de relance historique de 100 milliards d'euros pour stimuler l'économie et faire la « France de demain ». Inscrit dans la continuité des mesures de soutien lancées dès le début de la crise de la Covid-19, ce plan vise à transformer l'économie et créer de nouveaux emplois. Il est le résultat d'une large concertation nationale mise en place pour tirer les enseignements de la crise. Il repose sur trois piliers : la **transition énergétique**, la **compétitivité** et la **cohésion**.

- **LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE (30 MILLIARDS D'EUROS)**

Objectif : devenir la première grande économie décarbonée européenne en 2050. Il s'agit d'adopter une croissance durable et juste, en investissant dans quatre secteurs prioritaires : la rénovation énergétique des bâtiments, les transports, la transition agricole et les énergies bas-carbone.

- **LA COMPÉTITIVITÉ (34 MILLIARDS D'EUROS)**

Objectif : renforcer la compétitivité de nos entreprises, garantir notre souveraineté économique et notre indépendance technologique, soutenir l'innovation, accélérer la transition écologique et numérique des entreprises, et relocaliser les appareils de production en France.

- **LA COHÉSION (36 MILLIARDS D'EUROS)**

Objectif : France Relance est un plan de cohésion sociale et territoriale, qui bénéficie à tous les Français. Il est vecteur de solidarité entre générations, entre territoires, et entre les entreprises de toutes tailles.

Les moyens consacrés par le Gouvernement et l'Europe sont à la hauteur des enjeux : 100 milliards d'euros, soit $\frac{1}{3}$ du budget annuel de l'État. 40 % ont été financés par l'Union européenne, des fonds mobilisables par les États membres jusqu'en 2026. Le plan de relance a pour vocation de susciter de nouvelles opportunités pour la jeunesse, celles et ceux qui souhaitent se reconverter ou acquérir de nouvelles compétences. Il doit aussi permettre à la France, comme à l'Europe, de confirmer sa robustesse et son attractivité internationale. En Bourgogne-Franche-Comté, cela représente 4 milliards d'euros.

Ce plan se structure autour de différents appels à projets pour les entreprises, les particuliers et les collectivités.

2. La déclinaison du plan de relance en Haute-Saône

Afin de garantir une exécution rapide des mesures, le plan de relance suit une méthode stratégique, qui vise notamment à inclure tous les acteurs. Cela se traduit concrètement par la mise en place de comités de suivi au niveau national et local. La préfecture a ainsi mis en place un comité de suivi départemental dès septembre 2020 pour piloter la mise en œuvre du plan de relance, identifier les projets susceptibles d'être labellisés « France Relance » et apporter un accompagnement aux porteurs de projet afin d'en faciliter le démarrage.

Il se décline en une instance de travail regroupant les services de l'État (DDT, DDCSPP, UD-DIRECCTE, DDFIP), les collectivités territoriales et les chambres consulaires (Chambre de

Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Chambre d'Agriculture) et une instance de suivi élargie associant les élus, notamment les parlementaires, et des organisations professionnelles.

Les informations relatives au plan de relance sont relayées sur le site internet de la préfecture de la Haute-Saône <https://www.haute-saone.gouv.fr/Actualites/France-Relance>.

Les premières mesures de ce plan ont d'ores et déjà bénéficié au département de la Haute-Saône dans le cadre de son volet « Territoire d'Industrie » qui vise à financer les projets industriels de créations et extensions de sites, de modernisation, ou d'achat de nouveaux équipements. Parmi les premiers lauréats figurent BOIS FACTORY, située à Demangevelle.

3. Bois Factory 70 : un exemple concret de soutien de l'État au développement industriel des territoires

L'entreprise Bois Factory est installée à Demangevelle sur le site de la friche industrielle de l'ancienne filature. Elle appartient au groupe Poujoulat, leader européen des conduits de cheminées ainsi que des sorties de toits métalliques et acteur majeur des énergies renouvelables, en particulier dans la filière bois-énergie.

L'entreprise souhaitant investir dans la production de biocombustibles haute performance pour un usage domestique résidentiel (alimentation de bois bûche et de briquettes pour inserts, foyers fermés et poêles à bois), elle a répondu à l'appel à projet « Territoires d'industrie » dans le cadre du plan France Relance.

Ce projet, qui s'inscrit dans le double enjeu de développement des énergies renouvelables (bois énergie) et d'amélioration de la qualité de l'air, a été retenu et une subvention de **800 000 euros** lui a été accordée.

Bois Factory 70 fait ainsi partie des 30 premières entreprises régionales lauréates du « Fonds d'accélération des investissements industriels dans les territoires », doté de 150 millions d'euros sur 2020 à l'échelle nationale.

Il n'y a pas de grande économie sans industrie. Et le cœur battant de cette industrie, ce sont nos territoires.

Ce « Fonds d'accélération des investissements industriels dans les territoires » permet, concrètement et dès aujourd'hui, de relocaliser dans nos régions des activités stratégiques et créatrices d'emploi.

Agnès Panier-Runacher
ministre déléguée chargée de l'Industrie



CONTACT

**Bureau de la Représentation de l'État
et de la Communication Interministérielle**

Tél. : 03 84 77 70 12

Mél : pref-communication@haute-saone.gouv.fr

1 rue de la préfecture
70 000 VESOUL

www.haute-saone.gouv.fr

@Prefet70  